## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

## Délibèration n° 97- 20 du 30 octobre 1997

## RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE POUR LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE (AUBE)

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la loi n° 68 1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics.

## **DELIBERE**

La commune de NOGENT-SUR-SEINE est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention n° 89.2309.

Le Secrétaire Directeur de l'agence,

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président du Conseil d'Administration,

Joël THORAVAL